

DELIBERATIONS

A - CONSEIL MUNICIPAL

Rapports présentés par Monsieur le Maire Daniel FIDELIN

1. APPEL NOMINAL
2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

B - RESSOURCES HUMAINES

Rapports présentés par Patricia DUVAL

4. AUTORISATION DE RENOUELER LE CONTRAT D'UN AGENT NON TITULAIRE SUR UN POSTE D'INFOGRAPHISTE
5. AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT NON TITULAIRE SUR UN POSTE D'ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
6. DETERMINATION DU NOMBRE DE SIEGES AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET MAINTIEN DU PARITARISME
7. DETERMINATION DU NOMBRE DE SIEGES AU COMITE TECHNIQUE ET MAINTIEN DU PARITARISME

C - MARCHES PUBLICS

Rapport présenté par Dominique THINNES

8. SERVICE DE TELECOMMUNICATIONS FIXE/MOBILE ET INTERNET – MARCHES – PROLONGATION - AVENANTS - SIGNATURE – AUTORISATION
9. MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE ET DES ALARMES ANTI INTRUSION – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS - CONVENTION – MARCHES - SIGNATURES – AUTORISATION
10. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS - CONVENTION – MARCHES - SIGNATURES – AUTORISATION

D - URBANISME

Rapports présentés par Dominique THINNES

11. ORANGE – RUE DE LA COMMUNE / RUE DES GRAINETIERS – OBJECTIFS ET MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

E - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapport présenté par Gilbert FOURNIER

12. VENTE D'UN TERRAIN SITUE AU DROIT DU 1 RUE DES VERDIERS AU PROFIT DE LA SCI MONTI VERDIERS – MODIFICATION DE LA SURFACE ET DU PRIX DE VENTE
13. VENTE D'UN TERRAIN SITUE AU DROIT DU 68 AVENUE PRESIDENT WILSON AU PROFIT DE LA SOCIETE L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES – AUTORISATION

F - RISQUES MAJEURS

Rapport présenté par Jean-Pierre QUEMION

14. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA PROTECTION CIVILE DE SEINE MARITIME – AUTORISATION

INFORMATIONS

Information présentée par Daniel FIDELIN

1. MARCHES PUBLICS - DELEGATION DE COMPETENCES ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – COMMUNICATION